

MODALITES D'ADMISSION IRFASE

RENTREE SEPTEMBRE

FORMATION

CAFERUIS ENCADREMENT

TEXTES ET REFERENCES

- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°75 du 28 mars 2004)
- Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°151 du 1er juillet 2004)
- Arrêté du 14 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Paru au JORF n°0274 du 25 novembre 2016)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000255259/>
- Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats l'entrée en formation préparant au CAFERUIS doivent satisfaire aux prérequis ci-après et remplir au moins une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme de travail social au moins de niveau 5
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 6
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de 2 ans d'expérience professionnelle
- Justifier d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 2 ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 et de 3 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement réalisées dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, 6 mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les 3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs énoncés ci-dessus.
- Justifier d'un diplôme de niveau 4 du travail social et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

MODALITES D'ADMISSION

Directement auprès de l'IRFASE :

Public

Vous êtes étudiant, demandeur d'emploi, adulte en reprise d'études, ou salarié

Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et renseigner le dossier de candidature de la formation CAFERUIS sur notre site internet <https://irfase.fr/>.

Cf. Calendrier sélections CAFERUIS

Pour cela :

- Vous devrez vous acquitter des frais de sélection de 130 euros à l'ordre de l'IRFASE
- Avoir retourné un dossier de candidature dûment complété avec les pièces jointes demandées
- Avoir satisfait aux modalités d'admission organisées par l'IRFASE soit l'étude de dossier et l'entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et motivations au regard du projet de formation, de l'expérience en cohérence avec le projet professionnel.
- Pouvoir justifier de la prise en charge du financement des frais de formation (attestation et/ou devis signé).

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

En ce qui concerne les demandes relatives à la VAPP, nous vous invitons à vous rapprocher du pôle admissions / pole.admissions@irfase.com

CONTACTS ADMISSIONS CAFERUIS

Pour toute information, veuillez contacter

Patricia MERLIN – patricia.merlin@irfase.com